



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

---

## DECLARATION

---

# Pas de trêve pour la paix et la justice au Proche Orient Pour le cessez-le-feu à Gaza

La France et plusieurs autres puissances sont occupées dans des séquences électorales aux enjeux majeurs, et la plupart des médias sont concentrés sur les festivités des Jeux Olympiques (durant lesquels le Mouvement de la paix appelle les Etats à agir pour la trêve olympique demandée par l'AG de l'ONU). Nous n'oublions pas que de nombreux pays du monde sont plongés dans l'horreur de guerres sanglantes et confrontés à des politiques guerrières et à l'augmentation des budgets militaires, **au détriment des besoins des populations.**

**La situation à Gaza est devenue "apocalyptique"** selon un responsable de l'ONU... Selon l'OMS, « plus de 100 000 habitants de Gaza sont morts, blessés, disparus ou présumés morts » dont une majorité de femmes et d'enfants. **Les instances de l'ONU parlent d'un risque de Génocide.** Les infrastructures de l'UNRWA, son agence pour les réfugiés, sont délibérément ciblées par l'armée israélienne. La population entière est menacée d'extermination par la famine, le manque d'eau et de soins médicaux du fait du blocage de l'aide humanitaire par Israël.

**13 ONG qui sont présentes à Gaza dont MSF, OXFAM dénoncent l'obstruction par Israël de l'aide humanitaire et une intensification des attaques contre la population.** Le 13 juillet, une zone déclarée sûre pour la population a été attaquée faisant plus de 90 victimes. Hôpitaux, écoles, universités, rien n'est épargné. C'est à une véritable destruction de Gaza que se livre Israël en totale violation du droit international ; de l'ONU et de toutes ses résolutions ; au mépris des injonctions de la Cour Pénale Internationale, ignorant les tentatives de négociation pour un cessez-le-feu (y compris celle formulée en juin par les États-Unis).

Les responsables de ces crimes de guerre y compris ceux du Hamas (pour les actes criminels du 7 octobre) devront répondre de leurs actes devant la justice internationale. Mais pour le moment aucune mesure concrète de sanction n'est mise en œuvre par l'ONU, la France ou l'Union Européenne comme cela a été fait pour la Russie, et pas non plus d'embargo sur les armes.

Pas de trêve pendant la période estivale ! **Durant la période à venir le Mouvement de la paix appelle tous ses comités à participer à toutes les initiatives pour le cessez-le-feu à Gaza, pour la solidarité avec le peuple palestinien, pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens sur la base des exigences prioritaires suivantes :**

- Cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza, retrait de l'armée israélienne et ouverture immédiate de tous les points de passage à l'aide humanitaire.
- Libération des otages détenus par le Hamas
- Fin de l'occupation, de la colonisation et de la négation des droits du peuple palestinien en Cisjordanie et à Jérusalem, selon les résolutions de l'ONU dans le cadre de la solution à 2 Etats.
- Embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires à destination d'Israël. Cessation de toute coopération avec l'État d'Israël.
- Soutien aux procédures des instances de Justice internationale de l'ONU concernant les crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour toutes les parties. Action dans le cadre de l'UE pour la suspension de l'accord d'association avec Israël.
- Reconnaissance de l'État de Palestine par le Président de la République.

**A Paris : Manifestation Samedi 20 juillet à 14h de République à Place Clichy**

**[Signez la pétition en cliquant ici](#)**

*Le Mouvement de la Paix, le 18 juillet 2024*